

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 10 Septembre 2009
Date de la Convocation : 26 Août 2009

L'An Deux Mille Neuf le 10 Septembre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Manuel RENARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Bertrand PITEL, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Monsieur Gérard LÉBOUCQ, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Christian POUYADOUX, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Madame Françoise LEREVEREND, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Alain PUYOO (pouvoir à Madame BOUIN), Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Michel HUARD, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Gilles BUNEL, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Claude WEBRE, Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Serge DESCHAMPS (pouvoir à Mr BEZIADE), Monsieur Olivier GEULIN, Monsieur Jérôme LELONG.

ABSENTS : Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Léonce MOTTIN.

Madame Delphine TASTEYRE a été élue secrétaire

Le Président ouvre la séance et remercie les Délégués pour leur présence et renouvelle ses remerciements à Monsieur JOUVIN et son équipe pour leur collaboration.

Cette réunion est une réunion de rentrée, après cette trêve estivale, le Président espère qu'elle a permis à chacun de prendre quelques vacances pour se ressourcer.

La fréquentation touristique pendant cette saison 2009 a été calme en Juillet, mais au mois d'Août a été très satisfaisante avec une météo clémente.

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

a) Approbation du Compte Rendu des deux derniers Conseils Communautaires

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 Mai 2009 et du 02 Juillet 2009 a été transmis en support papier aux délégués de la Communauté.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ces comptes-rendus.

Un imprimé concernant les adresses e-mail est proposé aux délégués afin qu'ils complètent les renseignements.

Les convocations et les comptes-rendus seront transmis par support électronique aux délégués et à chaque Mairie.

Une possibilité est proposée pour les personnes qui le souhaitent de recevoir les convocations et les comptes rendus en support papier

A l'unanimité des Membres présents les comptes-rendus sont adoptés.

Madame TASTEYRE accepte d'être secrétaire de séance.

b) Examen de l'aspect financier des futurs projets de la Communauté de Communes

Le Président précise que la Commission des Finances a constitué, parmi ses membres, trois groupes de travail chargés :

- De l'Administration Générale avec comme mission particulière la rédaction des nouveaux statuts et du règlement intérieur ;
- De la Communication pour le suivi du site Internet et l'élaboration et la diffusion du bulletin ;
- Des Finances, avec en particulier une analyse financière approfondie et un échéancier précis des dépenses et des recettes, de quatre grands dossiers :

- La construction du bâtiment ADGENE – OSI SANTE
- L'aménagement du site de Beauvoir et la Maison des Services Publics
- Le Centre Aquatique
- La Compétence Scolaire

c) Concrétisation du prêt relais concernant le Centre Aquatique

Au moment des travaux du Centre Aquatique, un prêt relais a été signé avec le Crédit Agricole pour un montant de 397 000,00 Euros.

Ce prêt arrivant à échéance, il est proposé de le transformer en prêt amortissable, sachant que la prévision de remboursement n'aura aucune incidence financière supplémentaire (voir tableau en annexe).

Monsieur BEZIADE : pose la question sur la raison de ce prêt

Monsieur PITEL : le prêt a court terme était en attente des subventions et du remboursement de la T.V.A. et le prêt a permis de faire des travaux supplémentaires non prévus dans le plan de financement initial. De plus, nous ne pouvions pas amortir ce prêt supplémentaire, sans augmenter notre capacité de remboursement. Le court terme nous a permis de différer la concrétisation de ce prêt.

Monsieur BEZIADE : pourquoi 15 ans et un prêt relais transformé en prêt amortissable sans objet ?

Monsieur PITEL : le prêt aurait dû être fait plus tôt, mais nous ne voulions pas grever notre Budget puisque l'on arrive aujourd'hui à la même annuité que précédemment.

Monsieur CHANDELIER : en 2010, nous aurons un montant précis des travaux à réaliser concernant les bassins et le financement sera en parti assuré par les subventions restant à recevoir du Département et par les indemnités d'assurances.

Le Président est autorisé à signer le contrat correspondant avec le Crédit Agricole.

d) Décisions Modificatives aux Budgets

Il est fait le point des décisions modificatives aux Budgets, sachant que les propositions ont été soumises à la Commission des Finances du 02 Septembre 2009. (voir tableaux en annexe 1)

Le Président est autorisé à signer les pièces correspondantes.

Monsieur CHANDELIER : Il faut remercier le Président de la Commission Finances, Monsieur PITEL ainsi que les Membres de sa Commission pour le travail accompli.

Ces Décisions Modificatives sont mineures, avec aucun dépassement de Budget par rapport aux prévisions. Il est important d'aller vers des autofinancements de certains Budgets comme celui du Centre d'Hébergement. Madame Florence CHALAUX et Madame Roselyne BROUSSE font fonctionner le Traspy comme une gestion privée, il faut les remercier et les féliciter.

e) Délégation au Bureau

Le Président fait le point de l'organisation future des réunions de Bureau et du Conseil Communautaire et donne lecture de l'Article L 52-11-10 qui permet au Conseil Communautaire de déléguer au Bureau toutes les délibérations autres que les votes de Budgets, l'approbation des comptes, le recours à emprunts, le lancement d'Appel d'Offres et les modifications de statuts.

L'organisation des Commissions, du Bureau et du Conseil Communautaire sera inscrite dans le règlement intérieur qui devra être soumis aux Délégués avant cette fin d'année 2009.

Il est convenu que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau.

Le mandat des Membres du Bureau prend fin en même temps que celui des Membres de l'organe délibérant.

La Loi oblige en tout état de cause, le Président à convoquer au minimum le Conseil Communautaire une fois par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son avis favorable pour déléguer au Bureau toutes les délibérations autres que les votes de Budgets, l'approbation des comptes, le recours à emprunts, le lancement d'Appel d'Offres et les modifications de statuts.

f) *Election des Membres du Bureau*

Par Arrêté en date du 06 Juillet 2009, le Préfet a autorisé la modification du nombre de membres du Bureau fixé maintenant à 15 Membres.

Le Bureau est donc composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 7 Membres.

Par courrier en date du 27 Août 2009, il a été demandé s'il y avait des candidats.

10 Délégués ont posé par écrit leurs candidatures, il est demandé s'il y a d'autres candidats.

Aucune autre candidature n'est présentée et de ce fait il est décidé de passer au vote.

Madame TASTEYRE, Madame AUBRY et Monsieur PERRIN se proposent d'être scrutateurs.

Après avoir dépouillé les bulletins, les résultats suivants ont été obtenus :

Nombre d'inscrits : **75**

Nombre de votants : **75**

Ont obtenus :

- Monsieur Pierre BRISSET : **64**
- Madame Claudine COURVAL : **62**
- Monsieur Sylvain MOREL : **58**
- Monsieur Michel LETRIBOT : **56**
- Monsieur Jacques COLLIN : **47**
- Monsieur Alain LIARD : **47**
- Madame Janine KUC : **44**
- Monsieur Gérard LETOT : **41**
- Monsieur Jean-Philippe MUZARD : **38**
- Monsieur Michel BAR : **36**
- Monsieur Claude DUBOIS : **1**

Les Membres du Bureau sont :

• Monsieur Paul CHANDELIER	Président	Maire de THURY-HARCOURT
• Monsieur Joseph PITEL	Vice-Président	Maire de CROISILLES
• Monsieur Roger TENCE	Vice-Président	Maire de LES MOUTIERS EN CINGLAIS
• Monsieur Jean VANRYCKEGHEM	Vice-Président	Maire de TOURNEBU
• Monsieur Jean SUARD	Vice-Président	Maire de CAUVILLE
• Monsieur Guy BIZET	Vice-Président	Délégué de THURY-HARCOURT
• Monsieur Gérard VALENTIN	Vice-Président	Maire de MUTRECY
• Monsieur Jean-Claude LECLERC	Vice-Président	Maire de HAMARS
• Monsieur Pierre BRISSET	Membre	Maire de LE VEY
• Madame Claudine COURVAL	Membre	Maire de SAINT OMER
• Monsieur Sylvain MOREL	Membre	Maire de TROIS MONTS
• Monsieur Michel LETRIBOT	Membre	Délégué de CESNY BOIS HALBOUT
• Monsieur Jacques COLLIN	Membre	Maire de CURCY SUR ORNE
• Monsieur Alain LIARD	Membre	Délégué de SAINT REMY SUR ORNE
• Madame Janine KUC	Membre	Déléguée de SAINT LAMBERT

g) RASED

Monsieur PITEL rappelle que depuis de très nombreuses années, le RASED était financé par le S.I.S. Une convention avait été signée entre le S.I.S. et la Commune de THURY-HARCOURT en 2002. Or, il s'avère que nous sommes dans l'illégalité le S.I.S. n'ayant par la compétence RASED.

Donc, deux solutions seront étudiées après avis des Services Préfectoraux :

- 1) le S.I.S. prend la compétence RASED
- 2) le S.I.S. ne finance plus le RASED, alors il appartiendrait aux établissements primaires de la région de s'organiser.

Cette question sera revue lors d'un prochain Conseil Communautaire.

COMMISSION Economique et Développement Durable

a) Démarche Développement Durable

Dans le cadre de ses compétences et depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes fait du Développement Durable sans être officiellement intégrée dans une démarche reconnue, notamment dans ses actions de tri sélectif, d'utilisation de la filière bois à la piscine, d'entretien et de récupération de bois dans les espaces naturels qui nous sont confiés...

Afin que nos actions futures soient reconnues par les partenaires financiers (obtention de subventions), il est indispensable de recenser des pistes d'actions de Développement Durable et de les inscrire officiellement dans une démarche communautaire. Notre plan d'actions devra répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs et devra s'inscrire selon trois axes, ou piliers : Economique, Social et Environnemental.

Le groupe de travail Développement Durable a évalué les différentes procédures existantes (Agenda 21, Association Notre Village, démarche Mairie Conseil...). Après analyse des différentes procédures, pour des raisons de simplicité et de coûts, le groupe de travail propose de s'inscrire dans la démarche nationale Mairie Conseil/CPIE.

La démarche accompagnée et animée par le CPIE Vallée de l'Orne consiste à réaliser un autodiagnostic et un plan d'action avec implication forte des acteurs locaux (Elus, Associations, Artisans, Commerçants...) et d'un animateur de la C.C.S.N. La participation des habitants sera limitée à certaines phases. Le travail sera réalisé par un groupe de pilotage composé d'un membre de chacune des Commissions, de 2 à 3 membres du groupe de travail Développement Durable, de Membres Socio Professionnels (voir document annexe). Chaque étape sera validée par le Bureau.

Coût de l'opération : 8 000 E H.T. don 4 000 € sur 2009 et 4 000 € sur 2010.

Les crédits ont été prévus au Budget en DM.

Monsieur CHANDELIER en tant que Vice-Président du CPIE, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Président est autorisé à signer la convention avec le CPIE Vallée de l'Orne.

Monsieur LECLERC souligne que ce travail est réalisé en étroite collaboration avec Mairie Conseil. Cette solution est moins lourde et moins coûteuse que l'Agenda 21.

Le Président félicite Monsieur LECLERC pour le travail effectué dans son groupe de travail.

Notre Communauté œuvre déjà pour le Développement Durable, la meilleure preuve est les actions menées au Château Ganne, avec la partie environnementale pour l'entretien et la préservation du site, avec la partie Economique pour la récupération du bois et enfin avec la partie Sociale en passant une convention avec l'Association d'Insertion Rivière et Bocage.

b) Organisation du service EPN/Point Info14/Passeports Biométriques
Modification du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe

Par délibération en date du 30 Juin 2008 a été créé un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe pour 24 H 00 semaine avec effet au 1^{er} Septembre 2008, modifié à 28 H 00 semaine par délibération du 18 Février 2009.

L'agent recruté était chargé d'assurer :

- L'ouverture de l'Espace Public Numérique à hauteur de 22 Heures semaine ;
- Le rôle d'ambassadeur de tri à hauteur de 6 Heures hebdomadaire.

Il y a lieu de revoir la définition de ce poste et de le modifier en un poste à 30 Heures semaine, à compter du 1^{er} Octobre 2009, réparti de la façon suivante :

- 21 Heures pour le Service Public ;
- 9 Heures pour le poste d'ambassadeur de tri.

La fiche de poste sera modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce changement.

c) Accueil de stagiaires

Dans le cadre de l'ouverture du Point Info 14 au 1^{er} Octobre 2009 et pour conforter le service au public de l'EPN, il est proposé d'accueillir lorsque cela est possible et utile des stagiaires en alternance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions de stages avec tout organisme de formation classique ou par alternance.

d) Formation des Elus

Parallèlement à la démarche Mairie Conseil / CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), et de façon complémentaire, deux modules de formation seront proposés aux Elus, par le C.D.F.A. (Comité Départemental pour la Formation des Adultes). Une première session est prévue en Octobre 2009 (voir courrier et bulletin d'inscription en annexe). Les Elus intéressés pourront s'y inscrire à titre communal, à des prix préférentiels. Ces modules pourront s'inscrire dans le cadre des formations obligatoires des Elus.

Un courrier va être transmis aux Délégués pour qu'ils s'inscrivent.

COMMISSION DECHETS MENAGERS

a) Lancement d'une consultation de Maitrise d'œuvre, concernant les renouvellements de contrats

Afin de préparer l'Appel d'Offres concernant les contrats de collecte qui viennent à expiration à la fin Juin 2010 (le traitement des déchets, les rotations de bennes des déchetteries, la collecte et le traitement des produits recyclables).

Il est décidé de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

b) Avenant au Contrat Eco-Emballages

Objet de ce contrat : Soutien aux matériaux
Papiers cartons

Rappel :

Cette question, objet de vifs débats depuis le début de la filière emballages ménagers il y a 15 ans, tenait à la difficulté de définir la part de cartons d'emballages d'origine ménagère collectés et recyclés à soutenir par Eco-Emballages du fait de l'impossibilité, au niveau du service public de collecte et de tri, de les identifier séparément des cartons non ménagers voire des autres fibreux.

Cet accord, approuvé à l'unanimité par toutes les parties prenantes de la filière emballages ménagers lors de la commission consultative d'agrément du 28 Avril 2009, s'applique aux liquidatifs 2008 en cours au 1^{er} Mai 2009, cet accord se poursuit jusqu'en 2010.

Les soutiens financiers aux cartons d'emballages ménagers seront désormais basés – et plafonnés – sur un pourcentage (21 % en 2008, 22 % en 2009, à définir en 2010) du total des papiers et cartons triés sur le périmètre communautaire. Un dispositif d'encadrement permettant une évolution maîtrisée sans effet excessif est également prévu.

En effet, afin de faciliter la transition avec cette nouvelle méthode, il a été convenu qu'aucune collectivité locale, à performances cartons constantes ou en progression, ne pourra voir ses soutiens sur ce matériau baisser (par rapport à 2007).

Le Président est autorisé à signer cet avenant proposé par Eco-Emballages.

Monsieur LETAVERNIER : comment peut-on déceler les emballages qui émanent des industriels et ceux qui émanent des ménages.

Monsieur SUARD : nous ne devrions collecter que les emballages émanant des ménages. Eco-Emballages n'aide que pour les produits recyclables collectés émanant des ménages.

Monsieur LIARD : il y a encore des particuliers qui mettent des verres dans les sacs.

Monsieur SUARD : il est prévu avec l'entreprise ARD que des étiquettes soient apposées sur les sacs qui contiennent des produits recyclables. Les sacs ne seront pas collectés.

Monsieur Daniel MOREL : les gardiens ne surveillent pas ce qui est déposé dans les bennes des déchetteries et des personnes fouillent encore dans les bennes. Il est important que le gardien soit sur le quai et soit très vigilant.

Monsieur CHANDELIER : le permanent qui était gardien titulaire à Saint Rémy sur Orne est en arrêt maladie. Cette personne a de gros problèmes de santé.

Monsieur SUARD : les gardiens possèdent un lecteur de carte en bandoulière, il faut qu'ils soient sur le quai pour guider et aider les usagers à trier.

Monsieur CHANDELIER : il y a de bons résultats dans nos déchetteries mais il faudra affiner le tri et pourquoi ne pas passer une convention avec une Société d'insertion pour récupérer certains produits, c'est aussi du développement durable.

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS

a) AQUASUD

- Travaux (lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre)

Le Président fait le point des démarches engagées envers l'entreprise DUBOURG concernant les problèmes de résine de salissure du carrelage.

Dès à présent afin de programmer une fermeture pour travaux en début d'année 2010, il est décidé de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre.

Le Bureau qui sera retenu à l'issue de cette consultation sera chargé de lancer la consultation des entreprises et le suivi des travaux pour la réfection de l'étanchéité des bassins.

Dès à présent le Président est autorisé à faire les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers. (Conseil Général notamment)

Monsieur BAR : les travaux consistent en la réfection de la résine et du carrelage ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : au sujet des salissures du carrelage, les membres de l'entreprise qui ont appliqué la résine dans les bassins ont répandu du produit d'accrochage en piétinant sur les plages et la résine des bassins a été mal appliquée.

Monsieur Daniel MOREL : qui va payer les travaux ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : une partie du financement va venir des assurances des entreprises défaillantes.

b) AQUASUD (gestion)

Il est fait le point sur la gestion actuelle du Centre Aquatique : le contrat de gestion signé avec la Société PROGESTAUD prend fin au 31 Décembre 2009. La Commission Tourisme va étudier le mode de gestion qui sera appliqué à partir du 1^{er} Janvier 2010. La décision sera soumise au prochain Conseil Communautaire.

c) *Natura 2000*

La mission d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 "Vallée de l'Orne et ses affluents", confiée au CPIE des Collines Normandes arrive à son terme. Le Comité de pilotage va devoir maintenant mettre en place le DOCOB.

Il est demandé à la C.C.S.N. de nommer un représentant et un suppléant au Comité de Pilotage du site Natura 2000, sachant que toutes nos Communes directement concernées seront associées à ces travaux et très présentes.

Candidats :

Un titulaire : Monsieur Christophe CARRANO Commune de TROIS MONTS

Un suppléant : Monsieur Serge BEAUNIEUX Commune d'ESSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les candidatures.

Monsieur CHANDELIER : il est important de garder le contact avec la Police de l'Eau et avec Arnaud RICHARD (Conseil Supérieur de la Pêche) et de les contacter avant de faire des travaux sur l'Orne et ses affluents.

Dans une de nos Communes des terrassements ont été effectués dans le lit de l'Orne sans autorisation et il y a un Procès-Verbal de dressé par la Police des Eaux.

Monsieur BAR : oui, pour la destruction des frayères, la Police de l'Eau ne tient pas toujours le même langage.

Monsieur MAUNY : la Communauté et nos Communes ont-elles pris des mesures pour la grippe H1N1.

Monsieur CHANDELIER : beaucoup de nos Communes l'ont fait, notamment en participant à l'information de la population, le Service Public Municipal devra être assuré.

Monsieur MAUNY : il est important d'assurer la continuité du Service Public.

Monsieur CHANDELIER : en cas de problème, il sera important d'assurer une solidarité entre nos Collectivités.

Monsieur JOUVIN : le paiement des fournisseurs et des salariés devra être assuré. Un service de remplacement pourra être mis en place avec les Communes et la Communauté.

Madame KUC : où en est le Pays Sud Calvados ?

Monsieur CHANDELIER : un travail important est réalisé actuellement sur le tourisme et le travail en commun des Offices de Tourisme dans leurs actions de promotion.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clos la séance à 23 H 00.

Le Président de la
Communauté de Communes


Paul CHANDELIER
 Le Président